

Département du Morbihan  
Commune du HEZO  
56450

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 3 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11

Présents : 10

Votants : 11

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

**Absent excusé** : Fabien PLAUD

**Pouvoir** : Fabien PLAUD a donné pouvoir à Guy DERBOIS

**Secrétaire de séance** : Nicolas DESCHAMPS

**N°33/2021 – Convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)**

La Commune du HEZO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5

Considérant que la commune a signé en 2019 une convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Considérant que cette convention permettant d'accéder à un service de conseil mais aussi à des tarifs spécifiques pour les élus, les services municipaux et les habitants prend fin en 2021.

Considérant que la FDGDON propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans avec une participation annuelle de 93,11 €.

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 4 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :**

- De ne pas approuver la convention telle que présentée en annexe.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, **Guy DERBOIS**

